Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260309-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

DELEGATION AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE (5.3)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Education, articles D111-1 à D111-5, D411-1 à D411-9,
VU l'arrêté du 13 mai 1985, et notamment son article 4, relatif à la composition des conseils d'écoles,
VU la circulaire n°2006-137 de 2006, 90-039 de 1990, 2014-088 de 2014,

CONSIDERANT que doivent siéger dans ces instances, le Maire, membre de droit, des conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ Sont élus membres du conseil d'école :

Titulaires — Gilbert LE BRIAND, le maire
Marie MERLÉ, 5ème adjointe au maire,
Thomas LE CHEVANTON, conseiller délégué

Suppléant — Martine KERGALL, conseillère déléguée

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor